



## Comment rompre un contrat avec le xxxxxx

Par **zazie89**, le **06/12/2013** à **13:44**

Bonjour,

je me suis inscrite en octobre 2013 auprès du xxxxxx pour préparer, à distance, le concours de professeur des écoles.

Je m'aperçois qu'entre ma vie professionnelle et ma vie familiale, je ne pourrais jamais réviser. Je n'ai toujours pas ouvert un seul livre. J'avais opté pour un prélèvement automatique de 62€ sur 10 mois.

Quels sont mes recours pour mettre fin à ce contrat sans perdre la totalité de mon investissement? (représente la moitié de ma paye mensuelle).

Vous remerciant,

Cordialement,

ZAZIE89

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **15:36**

Bonjour,

En principe les professeurs des écoles savent au départ écrire, ce que vous avez fait en signant le contrat, et lire, ce que semble-t-il vous n'avez toujours pas fait.

Votre contrat comporte plusieurs clauses, dont celles relatives au droit de rétractation, au droit de résiliation dans les 3 premiers mois, puis aux circonstances exceptionnelles vous permettant de mettre fin au contrat sans autres frais.